

ASSEMBLÉE NATIONALE
8 novembre 2024

PLF POUR 2025 - (N° 324)

Commission	
Gouvernement	

RETIRÉ AVANT DISCUSSION

AMENDEMENT

N ° II-3481

présenté par

M. Bouloux, rapporteur spécial au nom de la commission des finances, M. Pahun, Mme Guetté,
M. Isaac-Sibille, Mme Caroit, Mme Panonacle, M. Lecamp, M. Cadalen, M. Gosselin, M. Fait,
M. Balanant, M. Delautrette, Mme Pirès Beaune, M. Thierry et M. Fuchs

ARTICLE 42

ÉTAT B

Mission « Recherche et enseignement supérieur »

Modifier ainsi les autorisations d'engagement et les crédits de paiement :

(en euros)

Programmes	+	-
Formations supérieures et recherche universitaire	0	400 000
<i>dont titre 2</i>	0	400 000
Vie étudiante	0	0
Recherches scientifiques et technologiques pluridisciplinaires	400 000	0
<i>dont titre 2 (ligne nouvelle)</i>	400 000	0
Recherche spatiale	0	0
Recherche dans les domaines de l'énergie, du développement et de la mobilité durables	0	0
Recherche et enseignement supérieur en matière économique et industrielle	0	0
Recherche duale (civile et militaire)	0	0
Enseignement supérieur et recherche agricoles	0	0
TOTAUX	400 000	400 000
SOLDE	0	

EXPOSÉ SOMMAIRE

Le présent amendement vise à renforcer le budget de l'Institut polaire français pour lui permettre de continuer à exercer ses missions d'intérêt général et donc de mettre en œuvre les annonces du "One Planet Polar Summit" de novembre 2023.

A l'heure où les différentes puissances réinvestissent massivement l'Arctique et l'Antarctique, il était primordial que la France assume également son ambition polaire. Les annonces "One Planet Polar Summit" reprennent les mesures défendues par les co-présidents du Groupe d'études de l'Assemblée nationale et plus de 300 parlementaires à travers la proposition de loi de programmation polaire pour les années 2024 à 2030. Ce texte, coconstruit avec la communauté scientifique, se voulait la traduction budgétaire de la stratégie polaire rédigée par l'ambassadeur aux pôles et aux enjeux maritimes, Olivier Poivre d'Arvor.

Le chemin tracé par la stratégie a été unanimement salué par les acteurs de la recherche polaire. A travers elle, la France renoue avec son histoire de grande nation engagée dans l'exploration et la préservation de ces espaces du bout du monde. Une histoire perpétuée aujourd'hui par nos scientifiques et les personnels de l'IPEV, héritiers de Dumont d'Urville, Charcot et de Paul-Emile Victor. Une ambition renouvelée, malheureusement, mise à mal par le contexte économique et stratégique international. Il est donc impératif que le budget 2025 entérine une hausse de 4 millions

d'euros de la subvention pour charge de service public afin de résorber le déficit structurel de l'Institut, ce que propose un second amendement.

Le présent amendement doit permettre à l'IPEV de commencer les travaux de reconstruction de la station antarctique Dumont d'Urville, annonce essentielle du "One Planet Polar Summit". Les études pour la reconstruction de la station nécessitent la création d'une équipe technique estimée, dans un premier temps, à 4 agents. Une réhausse du plafond d'emploi 2025 de l'Institut accompagnée de la masse salariale correspondante est inéluctable si l'objectif est de pouvoir apporter un pré-programme de travaux fin 2025. A ce titre, notez que l'Institut intervient sur ses fonds propres pour le MTECT sur de nombreuses thématiques et que les compétences, dont l'Institut aurait besoin, sont trouvées majoritairement chez les agents du MTECT (bâtiments, énergies renouvelables...). L'octroi de 4 agents supplémentaires pourrait ainsi provenir d'une mise à disposition d'agents MTECT1.

Ainsi, cet amendement propose de financer 4 ETP supplémentaires, soit 400 000 euros, pour garantir la mise en œuvre de la stratégie polaire.

Le mouvement de crédit proposé :

- Retire 400 000 d'euros à l'action n°17 Recherche du programme 150 Formations supérieures et recherche universitaire ;
- Abonde d'autant l'action n° 18 Recherches scientifiques et technologiques dans le domaine de l'environnement du programme 172 Recherches scientifiques et technologiques pluridisciplinaires.

Cette proposition de mouvement de crédits est uniquement formelle, afin de respecter les règles budgétaires. Les députés co-signataires appellent le Gouvernement à lever le gage.